

La Commission Locale
de l'Eau
"ORGE-YVETTE"

PROGRAMME d' ACTIONS & BUDGET PREVISIONNEL 2016



SAGE Orge-Yvette

I. Mise en œuvre du SAGE et suivi des contrats de bassin

1. Accompagnement des documents d'urbanisme dans l'intégration des enjeux eaux du SAGE Orge-Yvette

Lors de la réunion de l'Inter-SAGE en décembre 2015, les dernières corrections ont été prises en compte afin de valider la version finale du guide urbanisme. Le guide sera diffusé en début d'année aux 116 communes du territoire en coordination avec le SAGE de la Nappe de Beauce pour les territoires concernés (diffusion des deux guides). Cet outil sera également mis en ligne sur le site internet du SAGE Orge-Yvette et sera envoyé aux syndicats de rivières, intercommunalités à fiscalité propre, et membres du bureau de la CLE. Ce support sera diffusé principalement sur CD-Rom accompagné d'une fiche de présentation du guide. Il s'agira de construire, en 2016, une stratégie d'accompagnement des PLU(i) en matière d'intégration des enjeux eaux du SAGE. Le développement d'outils de traduction (grille d'analyse des PLU, fiches enjeux...) élaborés en concertation (commission urbanisme) contribueront à renforcer la position du SAGE sur le territoire.

2. Elaboration du tableau de bord du SAGE

Afin de suivre la mise en œuvre des actions du SAGE Orge-Yvette sur le territoire, la CLE se lance dans la rédaction de son tableau de bord. Par types d'enjeux, les indicateurs nécessaires au suivi du SAGE seront renseignés par l'envoi de questionnaires à destination des différents maîtres d'ouvrage du territoire. L'objectif de cette année 2016 est de faire le point sur l'état d'avancement des actions engagées par le SAGE. Après validation par la CLE, un document de synthèse du tableau de bord sera également rédigé et disponible en libre accès sur le site internet.

3. Etudes

Elaboration du PAPI de l'Orge-Yvette

En 2003, le SAGE Orge-Yvette avait répondu à l'appel à projets de l'Etat pour la lutte contre les inondations. Le projet du SAGE Orge-Yvette n'ayant pas été retenu, un nouvel appel à projet de l'Etat a été lancé en 2015. Le SIAHVY a modifié ses statuts pour y intégrer une nouvelle compétence pour la mise en œuvre du SAGE Orge-Yvette et l'élaboration du PAPI. L'année 2016 devrait permettre le lancement du programme d'actions sur les inondations. A noté que la CLE suivra les études de l'EPTB Seine-Grands-Lacs relatives aux inondations afin de relancer, à court terme, l'élaboration d'un PAPI d'intention à l'échelle du SAGE Orge-Yvette. Le SIAHVY sera la structure porteuse du PAPI, néanmoins, la CLE gardera un rôle central de coordination dans l'élaboration et la synthèse des données sur le territoire Orge-Yvette.

Inventaire des zones humides

La démarche d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE Orge-Yvette a été validée en décembre 2014. Le cahier des charges ainsi que l'attribution de marché ont été réalisés durant l'année 2015. L'année 2016 sera consacrée au lancement de l'étude, dont voici les différentes étapes :

- 1^{ère} phase de validation et de correction des enveloppes d'alerte potentiellement humide (tranche ferme)
Objectif de cartographie au 1/25 000
- 2^{ème} phase de hiérarchisation des enveloppes de fortes probabilités de présence des zones humides (tranche conditionnelle)
Objectif : Mise en évidence des ZH les plus aptes à contribuer aux enjeux tant qualitatifs que quantitatifs et patrimoniaux
- 3^{ème} phase d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides hiérarchisées. (tranche conditionnelle à bon de commande)
Objectif de cartographie au 1/5000, intégrable notamment dans les documents d'urbanisme tels que les PLU(i).

Durant la première phase de l'étude, la CLE sera en charge de transmettre les données relatives aux zones humides sur le territoire du SAGE. L'acquisition d'autres données telles que les éléments pédologiques et topographiques sera également nécessaire pour entamer l'inventaire.

L'étude sera pilotée par la CLE et le bureau d'étude retenu pour ces travaux sera SCE Environnement. Un comité de pilotage (COPIL) sera mis en œuvre afin de suivre l'avancé de l'inventaire à chaque étape. Il sera composé des membres du groupe de travail « zones humides » du SAGE. Enfin, le bureau de la CLE sera mobilisé, à la fin de chaque phase, dans l'objectif de valider les différents livrables (cartographies, rapport intermédiaire, synthèse...). En prévision de la 3^{ème} phase de l'étude (validation des zones-humides par des relevés de terrain), la CLE entamera en 2016 un travail de concertation avec les communes afin de permettre l'intégration des inventaires (au 1/5000^{ème}) dans les PLU(i).

Autres études suivies par le SAGE Orge-Yvette

La cellule d'animation du SAGE Orge-Yvette aura l'occasion de suivre en 2016 différentes études relatives à la restauration écologique des milieux aquatiques. En effet, certaines viennent d'être lancées par le SIBSO, notamment l'opération de restauration de la continuité écologique sur la Rémarde. Le SIAHVY réalise également une étude de faisabilité de la restauration écologique de l'Yvette. La CLE suivra également d'autres études sur le territoire dès qu'elle sera sollicitée.

4. Contrats de bassin

La Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette est chargée du suivi des contrats globaux sur le territoire du SAGE (Orge Amont, Rémarde amont, Orge aval, Yvette amont et aval). Ceci pour permettre une meilleure coordination entre les contrats d'un même cours d'eau et à l'échelle du bassin-versant.

Dans ce cadre, la cellule d'animation :

- Vérifie la compatibilité des contrats avec le SAGE Orge-Yvette
- Participe aux différents comités de pilotage

L'année 2016 sera l'occasion de suivre l'avancement des actions de ces Contrats de bassin (notamment le Contrat de l'Orge aval qui arrive à échéance en juin 2016). Les éléments récoltés serviront à renseigner le tableau de bord du SAGE Orge-Yvette.

II. Les avis de la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau est sollicitée pour donner son avis sur les dossiers d'autorisation LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) et les ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement) ayant un impact sur l'eau, en sollicitant les commissions spécialisées de la CLE.

Pour information, les dossiers soumis au régime des déclarations de la LEMA sont transmis à la CLE. L'animatrice doit s'assurer qu'il n'y ait pas de contradictions avec le SAGE Orge-Yvette. Les commissions spécifiques peuvent être sollicitées si besoin par le Président de la CLE.

III. Actions de communication

- Une nouvelle lettre d'information du SAGE sera publiée (point sur les zones humides et les documents d'urbanisme)
- Le site internet du SAGE sera mis à jour mensuellement pour alimenter « L'inf'eau du mois ».
- Le guide finalisé de « mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE révisé » sera envoyé et mis à disposition pour les collectivités et les syndicats.
- Afin de sensibiliser les élus au nouveau SAGE, la CLE Orge-Yvette organisera un séminaire afin de présenter les dispositions aux collectivités locales.

IV. La commission Inter-SAGE

Afin de s'assurer de la cohérence des actions menées par les SAGE Orge-Yvette et Nappe de Beauce, (qui se superposent), la commission « Inter-SAGE », composée des deux cellules d'animation, se rencontrent pour discuter des actions à mener. D'autres réunions de concertation seront mises en place avec le SAGE de la Bièvre (en phase d'élaboration/enquête publique). Ceci permettra de se

coordonner, notamment, sur le débit de fuite à tenir pour le ruissellement des eaux pluviales sur le plateau de Saclay.

V. Participation aux projets liés à l'eau sur le territoire

Afin d'assurer la compatibilité des projets sur le territoire avec le SAGE Orge-Yvette ou d'y apporter des compléments, la Commission Locale de l'Eau participe à plusieurs études sur le territoire ainsi qu'à différents groupes de travail (restauration écologique, zones humides, suivi des PLUi, projets d'urbanisme opérationnels...).

VI. Gouvernance

Le périmètre du SIAHVY, structure porteuse du SAGE, n'est pas représenté à l'échelle du SAGE en lui-même. En 2014, les services de l'Etat ont initié des réunions de concertation afin de permettre une articulation optimale du SAGE et du PAPI ainsi que la pérennisation du financement de l'animation du SAGE par l'AESN. En 2015, le SIAHVY a modifié ses statuts pour y intégrer une nouvelle compétence pour la mise en œuvre du SAGE Orge-Yvette et l'élaboration du PAPI. L'année 2016 sera donc associée à la mise en œuvre du SAGE Orge-Yvette ainsi qu'au projet de lancement d'un PAPI d'intention.

VII. Gestion administrative de la cellule de la CLE

L'animatrice doit également s'assurer de la gestion administrative du secrétariat de la CLE. Elle sera donc en charge :

- D'accompagner la gestion du budget de la CLE avec la gestionnaire comptable
- Du suivi des subventions
- De l'organisation des réunions (Commission, bureau, Commission Locale de l'Eau)
- Des comptes rendus
- Des contacts avec les différents membres de la CLE (Elus, associations et services de l'Etat)

Suite au départ de Mme GOURLAY Tiphaine, l'animation du SAGE Orge-Yvette sera assurée par Mme GAUER Cynthia en poste depuis décembre 2015.

VIII. Budget prévisionnel 2016

1. Dépenses de fonctionnement

Chap/article	Libellé	BP 2015	BP 2016
Chapitre 011 - Charges à caractère général		80 150,00 €	62 050,00 €
60612	Energie électricité	600,00 €	300,00€
60622	Carburant	900,00 €	900,00€
60632	Fournitures de petit équipement	450,00 €	600,00€
6064	Fournitures administratives	700,00 €	600,00€
6132	Locations immobilières	11 000,00 €	5 200,00€
614	Charges locatives et de copropriété	4 000,00 €	2 000,00€
61551	Entretien et réparation voiture	700,00 €	700,00 €
6156	Maintenance	600,00 €	600,00 €
616	Primes assurance	1 500,00 €	1 500,00 €
6161	Multirisques	- €	850,00€
617	Etudes et recherches	50 000,00 €	40 000,00€
6182	Documentation générale et technique	200,00 €	300,00€
6184	Versements à des organismes de formation	400,00 €	400,00 €
6226	Honoraires	- €	- €
6231	Annonces et Insertions	1 000,00 €	1 300,00 €
6236	Catalogue et imprimés	1 000,00 €	2 000,00€
6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €	1 000,00 €
6256	Missions	500,00 €	500,00 €
6257	Réceptions	300,00 €	300,00 €
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €	2 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 500,00 €	1 200,00€
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 800,00 €	1 300,00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		6 948,51 €	6 110,00 €
6811	Dotation Amortissements	6 948,51 €	6 110,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		100,00 €	100,00 €
6535	Formation	100,00 €	100,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		- €	- €
673	titres annulés sur exercices antérieurs	- €	- €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		55 150,00 €	66 500,61 €
6331	Versement de transport	490,00 €	710,00€
6332	Cotisations FNAL	160,00 €	500,00€
6336	Cotisations CNG, CG de la FPT	550,00 €	1 450,00€
6338	Autres impôts et taxes	100,00 €	100,00 €
64131	Rémunération	31 500,00 €	37 000,00€
64138	Autres indemnités	6 000,00 €	6 000,00 €
6451	URSSAF	9 100,00 €	12 230,61€
6453	Cotisation Caisse retraite	1 300,00 €	1 460,00€
6454	Cotisations ASSEDIC	1 900,00 €	3 000,00€
6458	Autres organismes	4 000,00 €	4 000,00 €
6475	Médecine du travail	50,00 €	50,00 €
Sous total		142 348,51€	134 760,61€
Affectation des résultats année précédente		0,00 €	0,00 €
Total dépenses		142 348,51€	134 760,61€

2. Recettes de fonctionnement

		BP 2015	BP 2016
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		111 425,43 €	68 494,00 €
7472	Région	0,00 €	0,00 €
7473	Départements	1 500,00 €	12 857,00 €
74758	Autres groupements	31 350,43 €	10 780,00 €
7478	Autres organismes (AESN)	78 575,00 €	44 857,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		1 500,00 €	1 500,00 €
758	Produit gestion courante	1 500,00 €	1 500,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges		100,00 €	6 000,00 €
6459	CPAM	100,00 €	6 000,00 €
Affectation des résultats année précédente		29 323,08 €	58 766,61 €
Total recettes		142 348,51 €	134 760,61€

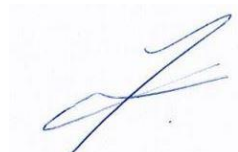
3. Dépenses d'investissement

		BP 2015	BP 2016
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		10 000,00 €	10 000,00 €
2051	Concessions et droits simil.	10 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		32 009,62 €	36 691,62 €
2181	Installations générales	7 000,00 €	9 500,00 €
2183	Matériel informatique	8 400,00 €	8 694,69 €
2184	Mobilier	16 609,62 €	18 496,93 €
Total dépenses		42 009,62 €	46 691,62 €

4. Recettes d'investissement

		BP 2015	BP 2016
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		6 948,51 €	6 110,00 €
28031	Etudes	3 049,80 €	3 049,80 €
28051	Logiciels	1 070,20 €	1 070,20 €
28181	Installations générales	28,70 €	31,04 €
28182	Véhicule	1 744,53 €	1 750,00 €
28183	Matériel informatique	676,70 €	1 089,70 €
28184	Mobilier	378,58 €	189,46 €
Excédent d'investissement reporté de l'année précédente		35 061,11 €	40 581,62 €
Total recettes		42 009,62€	46 691,62 €

Président de la CLE du SAGE Orge-Yvette
Claude JUVANON



ANNEE 2016 : ACTIONS PREVISIONNELLES DE LA CELLULE D'ANIMATION CLE ORGE-YVETTE : ANIMATEUR SAGE

Objectifs	Actions	Nombre jours / an
<p align="center">Animation de la CLE – suivi de la mise en œuvre du SAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser les réunions des séances plénières et des bureaux de CLE : doodle et contact des participants/intervenants, réservations des salles, rédaction des convocations et définition des ordres du jour, envoi des invitations, préparation des présentations power-point, des documents de séances, animation des réunions, rédaction et envoi des comptes rendus. -Rédaction du tableau de bord afin de suivre l'état d'avancement des actions sur le SAGE. Envoi de questionnaires au maîtres d'ouvrage sur le territoire. Synthèse des données et élaboration d'un rapport. Rédaction de fiches de synthèse. -Animation des réunions de coordination Inter-SAGE (Commission Inter-SAGE) réunissant le SAGE de la Nappe de Beauce et le SAGE Orge-Yvette. Cette commission pourra être étendue, suivant les besoins, aux autres SAGE se superposant sur le territoire (SAGE de la Mauldre et de la Bièvre). 	<p align="center">50</p>
<p align="center">Suivi de l'étude d'inventaire des zones humides sur le bassin Orge-Yvette</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Validation et correction des données techniques relatives à la pré-localisation, la hiérarchisation des zones humides sur le territoire. -Suivi de l'identification des zones à enjeux et enveloppes probables de zones humides pour la phase investie sur le terrain en 2017. -Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif de concertation communal dans l'objectif d'intégrer l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme et de sensibiliser les élus sur la préservation des milieux humides. -Organisation des comités de pilotage de l'étude : ordre du jour, invitations, présentations, préparation des documents de séances et transmission des données aux partenaires avant la réunion, comptes rendus -Restitution des résultats et des décisions du COPIL en bureau de CLE -Préparation et gestion du financement de l'étude (dossier de demande de subvention, plan de financement) 	<p align="center">35</p>
<p align="center">Suivi de l'intégration des enjeux eaux du SAGE dans les documents d'urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Analyse des pièces des PLU(i). -Rédaction d'avis et/ou participation en réunion de personnes publiques associées (PPA) -Présentation et transmission du guide urbanisme du SAGE en réunion -Elaboration d'une stratégie d'accompagnement des PLU(i) sur le territoire (développement d'outils : grille d'analyse des PLU, fiches enjeux, identification d'acteurs relais (SCOT notamment), élaboration d'un dossier complet de « porter à connaissance » du SAGE pour les PLU(i) (données, enjeux...) L'objectif à terme pour le SAGE : être reconnu comme PPA « officielle» pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. -Réflexion et validation de la stratégie et des outils en commission Urbanisme, travail de concertation sur les zones humides. 	<p align="center">35</p>

Expertise des dossiers Loi sur l'Eau et suivi des études du territoire	<ul style="list-style-type: none"> -Analyse des dossiers et réalisation d'une fiche de synthèse technique -Contact avec le pétitionnaire/possibilité de visite de terrain ou d'entretien avec le chef de projet -Selon les délais impartis, organisation des commissions thématiques : ordre du jour, invitations, présentation power-point, transmission de la note de synthèse, animation de la réunion, compte-rendu. -Rédaction de l'avis conforme et envoi aux services de l'Etat ainsi qu'aux membres de la commission. -Accompagner les projets de territoire en portant les enjeux et objectifs du SAGE (commission scientifique PNR, études de restauration des cours d'eaux...) 	35
Lancement du projet de PAPI d'intention sur l'Orge-Yvette	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation des acteurs pour le lancement du projet de PAPI d'intention -Organisation et animation des Comités de pilotage et Comités techniques -Participation dans la constitution du dossier de PAPI d'intention sur l'Orge-Yvette (planning de lancement du projet, organisation de la collecte des données par les structures territoriales, rapport de synthèse...) 	20
Information et communication	<ul style="list-style-type: none"> -Alimentation du site internet du SAGE, principalement la rubrique « Inf'l'eau du mois ». -Rédaction de la lettre du SAGE destinée aux communes -Participer ponctuellement aux classes d'eau organisées par les partenaires -Organiser un séminaire dédié à la présentation du SAGE et de ces enjeux -Conforter la lisibilité des actions du SAGE - Rôle d'accompagnement dans la prise en compte des enjeux eaux auprès des acteurs territoriaux et usagers -Rédaction et transmission du rapport d'activités et du programme prévisionnel annuel aux financeurs 	20
Veille technique et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> -Se rendre aux colloques, salons et journées techniques -Participer aux réunions d'organisation et de suivi avec les financeurs de la mission + aux séminaires, sessions de formation et journées d'échanges proposées notamment par l'Agence de l'Eau. -Répondre aux questions et demandes des acteurs du territoire (bureaux d'études, communes...) en appui technique sur la gestion de l'eau, tout en rappelant les objectifs réglementaires du SAGE. 	15
Suivi des Contrats de bassin	<ul style="list-style-type: none"> -Assister aux réunions des COPIL de Contrats de bassin sur le territoire -Organiser la collecte et le transfert des données sur l'eau à travers des rencontres dédiées aux animateurs de SAGE/Contrats. 	10
Accompagner la gestion du budget de la CLE	<ul style="list-style-type: none"> -Suivre et coordonner les missions de la gestionnaire comptable en charge du budget de la CLE. 	10
Total		230 jours